



Toulouse le 02 septembre 2020

## DECISION

*Dossier suivi par :*  
**Christel MALDONADO**  
*Tél : 05 61 37 33 07*  
*Fax : 05 61 37 33 01*  
*Réf. à rappeler :*  
**CDEF / CM / SRH / CG**

### La Directrice du CDEF

**Vu** le titre IV du statut général des fonctionnaires de l'état et des collectivités territoriales et notamment de l'article 37

**Vu** la loi 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (Titre I),

**Vu** la loi 86-33 du 8 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

**Vu** le décret 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

**Vu** le décret 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, modifié par le décret 2016-1745 du 15 décembre 2016,

**Vu** le décret 2016-644 du 19 mai 2016 instituant différentes échelles de rémunération applicables aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,

**Vu** l'arrêté du 19 mai 2016 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,

**Vu** le tableau des effectifs et des emplois du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de Haute-Garonne,

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup> :

Un avis de recrutement destiné à pourvoir **1 poste actuellement vacant** dans le grade d'**Adjoint Administratif** est ouvert au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de Haute-Garonne.

**Article 2 :**

Les adjoints administratifs hospitaliers sont chargés de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat et être affectés à l'utilisation des matériels de communication

**Article 3 :**

La date de la commission sera fixée ultérieurement. Le registre des inscriptions est ouvert.

La date de clôture des inscriptions est fixée au : **04 novembre 2020.**

**Article 4 :**

Pour participer à ce recrutement, les candidats devront réunir les conditions suivantes :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice de ses fonctions
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**Les candidats doivent produire les pièces suivantes :**

- La demande d'inscription (formulaire type - bleu)
- Une copie de la carte nationale d'identité,
- Un extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois,
- Une copie de des diplômes détenus,
- Le détail des services civils accomplis délivré par l'autorité compétente,
- Une lettre de recommandation émanant des expériences antérieures (si possible)
- Un curriculum vitæ très détaillé,
- Une lettre de motivation

(Nb. : le jury appréciera dans un premier temps la forme de la lettre de motivation: la grammaire et la mise en page et dans un second temps le fond : l'expérience, la motivation, l'intérêt pour le service public, les valeurs du service public, le travail en équipe, les pratiques professionnelles, les projet éducatifs montés, l'implication dans la vie et les projets institutionnels)

**Les demandes d'admission à concourir dûment complétées doivent être adressées au service Ressources Humaines du CDEF de Haute Garonne.**

**Article 5 :**

La commission est composée comme suit :

- Madame La Directrice, du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de Haute-Garonne, ou son représentant, Président,
- Un cadre de l'institution,
- Un cadre extérieur à l'institution.

**Article 6 :**

La liste des candidats autorisés à participer à ce recrutement est arrêtée par Le Directeur du CDEF31.

La procédure se déroule en deux étapes :

1. La commission composée de trois membres étudiera les dossiers de chaque candidat qui seront constitués de la fiche d'inscription, d'un curriculum vitae détaillé et d'une lettre de candidature.
2. Les candidatures retenues seront reçues par la commission lors d'un entretien d'environ 20 minutes.

**Article 7 :**

La commission dressera la liste de classement des candidats. Les deux premiers seront déclarés admis.

**Article 8 :**

Le candidat admis sera nommé Adjoint Administratif

**Article 9 :**

Le candidat déclaré admis devra fournir, dans un délai de 15 jours à compter de la notification des résultats :

- Un certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions qu'il postule.
- Sous réserve qu'aucune mention n'apparaisse sur le casier judiciaire N°2 demandé par le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de Haute-Garonne lors de leur nomination.

**Article 10 :**

Le service des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Chantal GRIRARD  
La Directrice



